



Perte de salaire et de congés

Par **seigneuret_old**, le **24/07/2007 à 19:49**

mon mari est employé comme menuisier dans une petite entreprise de rénovation son patron a souvent des problèmes pour le payer mais avec du retard au mois de juin il a reçu sa feuille de paye de juin mais sans le chèque le patron a des problème avec sa banque il fallait attendre 72h mais aujourd'hui le 24 juillet il faut toujours attendre 72h. pendant ce temps nos prélèvements se font et nous sommes à découvert de 600€ plus les agios.rn le lundi 9 juillet il le met en congés sans date de reprise dès le mardi.vu son métier c'est la caisse des congés du batiment qui doit les payer.aujourd'hui nous les appelons et il ne peut pas payer les congés 2006 car le patron n'a pas payé ses cotisations.rnque pouvons nous faire sans paye,sans motif de feuille de congés pour prétendre au chômage et pour toucher ce qui nous doit et ainsi que les dédommagement qui nous causernde plus nous avons loué une maison en bretagne pour une semaine en aout que nous avons payé d'avance et sans argent ce n'est pas possible de si rendre